

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1967 B 00031
Numéro SIREN : 436 780 316
Nom ou dénomination : CABINET GUIGARD VEYRET

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/003574



CABINET GUIGARD VEYRET
EXPERTISE COMPTABLE

RESSOURCES HUMAINES / PAIE

16 rue Paul Henri Spaak
26000 VALENCE
Téléphone : 04 75 41 98 98



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION

www.groupevingtsix.com
contact@groupevingtsix.com

SA CABINET GUIGARD VEYRET

16 Rue Paul Henri Spaak

26000 VALENCE

Bilan au 31/08/2023

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Service d'Expertise Comptable
Inscrit au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables
de la Région Rhône-Alpes

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUGARD VEYRET		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 16 Rue Paul Henri Spaak 26000 VALENCE		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 3 6 7 8 0 3 1 6 0 0 0 5 1			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 31082023		N-1 31082022				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CC				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	122 621	122 621		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	359 926	359 926	359 926	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	492 562	94	492 468	492 473
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	839 234	372 768	466 466	453 540
		Immobilisations en cours	AV	AW	48 124		48 124	
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI	24 600		24 600	24 600	
TO TAL (II)		BJ	BK	1 887 067	495 483	1 391 584	1 330 538	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	869 487	92 459	777 027	650 763
		Autres créances (3)	BZ	CA	239 297		239 297	235 500
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	304 868		304 868	383 595	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	18 362		18 362	16 542	
	TO TAL (III)	CJ	CK	1 432 013	92 459	1 339 554	1 286 401	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	3 319 080	587 942	2 731 138	2 616 939	
Renvois : (1) Dont droit au bail	3 500	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	24 600	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA CABINET GUIGARD VEYRET		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 332 850)	DA	332 850	332 850
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	310 380	310 380
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	33 285	33 285
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	273 784	273 515
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	575 369	634 903
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 525 668	1 584 932
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	206 087	263 775
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	217 918	55 613
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	285 526	248 688
	Dettes fiscales et sociales	DY	482 918	451 696
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	13 021	12 235
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 205 470	1 032 006
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 731 138	2 616 939
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 057 977	826 183
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	264		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF			
			} services*	FG	4 744 090	FH		FI	4 744 090	4 546 358
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		4 744 090	FK		FL	4 744 090	4 546 358	
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	33 333	8 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	52 670	38 243		
	Autres produits (1) (11)					FQ	28	70		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 830 121	4 592 671	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS				
	Variation de stock (marchandises) *					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	87 954	89 052		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 560 077	1 476 245		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	60 577	59 952		
	Salaires et traitements *					FY	1 690 767	1 514 532		
	Charges sociales (10)					FZ	641 713	601 450		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *				GA	88 943	75 753	
				} - dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	65 043	30 578
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	18 611	18 688		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 213 686	3 866 250		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	616 435	726 421		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	152 526	138 093		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP	152 526	138 093		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 115	2 532		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	5 115	2 532		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	147 411	135 562		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	763 846	861 982		

Désignation de l'entreprise SA CABINET GUGARD VEYRET		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	106
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 800
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 906
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 800
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 800
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	106
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	188 477 227 186
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 982 647 4 732 671
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 407 278 4 097 768
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	575 369 634 903
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	18 413 9 018
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise SA CABINET GUGARD VEYRET										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	975 109	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		[Dont Composants M3]	KV	526 515	KW		KX	41 926	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	229 387	LC		LD	59 938
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	48 124	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	755 902	LO		LP	149 988	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	24 600	1U		1V		
	TOTAL IV				LQ	24 600	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	1 755 610	ØH		ØJ	149 988		
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4					
			par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	CØ	DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO	LV	LW	975 109	1X				
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF				
		Inst. gales, agencés et am des constructions	IS	MG	MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	568 441	MO				
		Matériel de transport	IV	MP	MQ		MR				
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	270 793	MU				
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	48 124	NB				
Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF					
TOTAL III		IY	NG	NH	887 358	NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		ØW				
	Autres participations		IØ	ØX	ØY		ØZ				
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	24 600	2G				
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	24 600	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	1 887 067	ØM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Exercice N clos le : **31 08 2023**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SA CABINET GUIGARD VEYRET**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUGARD VEYRET										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY			EL			EM		EN		
Fonds commercial			RE			RF			RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE 122 710			PF 5			PG		PH 122 715		
TOTAL I			RK 122 710			RM 5			RN		RO 122 715		
Terrains			PI			PJ			PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD 149 853			QE 45 344			QF		QG 195 197		
	Matériel de transport		QH			QI			QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL 152 509			QM 43 594			QN 18 532		QO 177 571		
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS		QT		
TOTAL II			QU 302 362			QV 88 938			QW 18 532		QX 372 768		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN 425 072			ØP 88 943			ØQ 18 532		ØR 495 483		
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RW	RX	RY	RZ	RA	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	SE	SF	SG	SH	SI	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	T6	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10	U11	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4	X5	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12	X13	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO						
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY									
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP		SR		

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	7B	7Z	7A
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	65 043	UF	34 257	
	UG		UH		
	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	24 600	UV	24 600	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	144 235		144 235					
	Autres créances clients		UX	725 252		725 252					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	486		486					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	47 468		47 468				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	190 631		190 631					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	712		712					
	Charges constatées d'avance		VS	18 362		18 362					
	TOTAUX			VT	1 151 746	VU	1 151 746	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	264		264					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	205 823		58 330		147 493			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	285 526		285 526						
Personnel et comptes rattachés		8C	170 854		170 854						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	111 534		111 534						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	184 289		184 289					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	16 241		16 241					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	217 918		217 918						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 021		13 021						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 205 470	VZ	1 057 977		147 493			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	57 952	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31082023					
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	575 369		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE				WB		
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				XE
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX				XW	
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	192 737		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				K7	
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions				WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	7 100	
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3				
						TOTAL I				WR	775 206		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WS				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)									WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									WB			
Mesures d'Inclination	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .									I6			
	Majoration d'amortissement *									WZ			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9				Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3			XA		
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			XZ		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC			XY		
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XD			
										XF			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9				Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH			XG	4 260	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA			Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB			Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI				Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Créance dé gagée par le report en arrière de déficit									ZI				
Déd. des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI		770 946		XH	4 260		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				XJ			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		770 946		XO	0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA CABINET GUIGARD VEYRET		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	135 407
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET										Néant <input type="checkbox"/> *								
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB											
							- Autres réserves	ZD		269								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	634 903			Dividendes		ZE		634 634								
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF										
	TOTAL I	ØF	634 903			Report à nouveau		ZG										
										TOTAL II		ZH		634 903				
RENSEIGNEMENTS DIVERS																		
										Exercice N :		Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	32 478	37 687					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 230 474										XQ	245 552	228 051					
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	926 000	879 600					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	12 546	3 936					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	343 502	326 972					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 560 077	1 476 245					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	22 429	28 653					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	38 148	31 299					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	60 577	59 952					
T. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	945 442	909 272					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	286 996	288 803					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *										ØB	1 608 233						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)		ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		770 946	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL										
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble JD		2 269 452	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO										
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		2	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		4	8	0	6	9	0	6	1	9	0	0	0	1

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET						Néant <input type="checkbox"/> *
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf état 2059A-Détail...	18 532		18 532	
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			⑧	⑨	⑩	
⑦	⑥	⑤	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SA CABINET GUIGARD VEYRET**

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUGARD VEYRET					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">{</div> <div style="margin-right: 5px;">-</div> <div style="font-size: 0.8em;">donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés</div> </div>	5					
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 0.8em;">-</div> <div style="font-size: 0.8em;">ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés</div> </div>	6					
TOTAL (ligne 4 et 5)	7					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)						
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réservation figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUGARD VEYRET		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01092022 et clos le : 31082023		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		4 744 090
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	4 744 090
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		28
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		33 333
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		1 336
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	34 697
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		143 284
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		1 274 274
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		18 611
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	1 436 169
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 342 618
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		3 342 618
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		4 744 090
Effectifs au sens de la CVAE	EY		41
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		10 667 911
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
---	----	---

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 213
--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6
---	----	---

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	6
--	----	---

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|0|8|2|0|2|3

N° SIRET

4|3|6|7|8|0|3|1|6|0|0|0|5|1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA CABINET GUIGARD VEYRET

ADRESSE (voie) 16 Rue Paul Henri Spaak

CODE POSTAL 26000 VILLE VALENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, notamment aux principes prévus par le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié, et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 731 138 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **4 982 647 euros** et un total charges de **4 407 278 euros**, dégageant ainsi un résultat de **575 369 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/09/2022** et finit le **31/08/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Intégration fiscale

Depuis l'exercice ouvert le 01/09/2020, la société CABINET GUIGARD VEYRET fait partie du groupe d'intégration fiscale de la SARL QUATUOR FINANCE.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les sociétés filiales calculent et comptabilisent leurs charges d'impôts comme en l'absence d'intégration. Les éventuels profits et charges liés à l'écart entre la somme des impôts individuels (calculés en l'absence d'intégration) et la charge d'impôt sur le résultat d'ensemble sont appréhendés par la société tête de groupe.



EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SA CABINET GUIGARD VEYRET

16, rue Paul Henri Spaak
26000 VALENCE

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- 31 août 2023 -**



EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SA CABINET GUIGARD VEYRET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 août 2023

Aux associés de la société CABINET GUIGARD VEYRET,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CABINET GUIGARD VEYRET relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La ligne « Clients et comptes rattachés » apparaît à l’actif du bilan pour un montant net de 777 027 euros.

L’annexe, dans le paragraphe « créances et dettes » précise les méthodes d’évaluation et les modalités de dépréciations.

Nous avons procédé à l’évaluation de l’approche retenue par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l’application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons l'existence dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

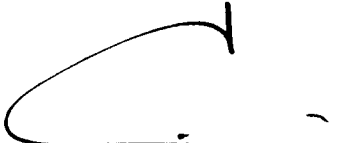
Comme précisé par l'article L 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Grenoble, le 21 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

B2A



Gilles BOURGUIGNON

SA CABINET GUIGARD VEYRET

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	122 621	122 621		
	Fonds commercial (1)	359 926		359 926	359 926
	Autres immobilisations incorporelles	492 562	94	492 468	492 473
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	839 234	372 768	466 466	453 540
	Immobilisations en cours	48 124		48 124	
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	24 600		24 600	24 600	
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	869 487	92 459	777 027	650 763
	Autres créances	239 297		239 297	235 500
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	304 868		304 868	383 595	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	18 362		18 362	16 542
	TOTAL (III)	1 432 013	92 459	1 339 534	1 286 401
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 319 000	587 942	2 731 134	2 416 919
(1) dont droit au bail				3 500	3 500
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				24 600	24 600
(3) dont créances à plus d'un an				144 235	

Bilan Passif

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	332 850	332 850
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	310 380	310 380
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	33 285	33 285
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	273 784	273 515
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	575 369	634 903	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres		
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	206 087	263 775
	Emprunts et dettes financières divers (3)	217 918	55 613
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285 526	248 688
	Dettes fiscales et sociales	482 918	451 696
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	13 021	12 235	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes		
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF		

Compte de Résultat

1/2

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 744 090		4 744 090	4 546 358
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			33 333	8 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			52 670	38 243
	Autres produits			28	70
Total des produits d'exploitation (1)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			87 954	89 052
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 560 077	1 476 245
	Impôts, taxes et versements assimilés			60 577	59 952
	Salaires et traitements			1 690 767	1 514 532
	Charges sociales du personnel			641 713	601 450
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			88 943	75 753
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			65 043	30 578	
Dotations aux provisions					
Autres charges			18 611	18 688	
Total des charges d'exploitation (2)				4 213 686	3 840 250
RESULTAT D'EXPLOITATION				616 435	726 421

Compte de Résultat 2/2

RESULTAT D'EXPLOITATION			
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	152 526	138 093
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 115	2 532
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		106 1 800
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 800
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		188 477	227 186
TOTAL DES PRODUITS		188 477	1 800
TOTAL DES CHARGES		3 407 276	3 272 218
RESULTAT DE L'EXERCICE		578 249	578 249

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, notamment aux principes prévus par le règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié, et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 731 138 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **4 982 647 euros** et un total charges de **4 407 278 euros**, dégageant ainsi un résultat de **575 369 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/09/2022** et finit le **31/08/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Intégration fiscale

Depuis l'exercice ouvert le 01/09/2020, la société CABINET GUIGARD VEYRET fait partie du groupe d'intégration fiscale de la SARL QUATUOR FINANCE.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les sociétés filiales calculent et comptabilisent leurs charges d'impôts comme en l'absence d'intégration. Les éventuels profits et charges liés à l'écart entre la somme des impôts individuels (calculés en l'absence d'intégration) et la charge d'impôt sur le résultat d'ensemble sont appréhendés par la société tête de groupe.

Immobilisations

		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	975 109				975 109
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	975 109				975 109
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	526 515		41 926		568 441
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	229 387		59 938		18 532
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours			48 124		48 124
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	755 902		149 988		18 532	1 857 057
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	24 600				24 600
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24 600					24 600
TOTAL	1 755 610		149 988		18 532	1 887 057

Amortissements

		Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles		Immobilisations financières
		Net	Net	Net	Net
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	122 710	5		122 715
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	149 853	45 344		195 197
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	152 509	43 594	18 532	177 571
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL					

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentation	Diminution	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	61 673	65 043	34 257	92 459
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	61 673	65 043	34 257	92 459
TOTAL GENERAL		61 673	65 043	34 257	92 459

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	65 043	34 257	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	24 600		24 600
	Clients douteux ou litigieux	144 235		144 235
	Autres créances clients	725 252	725 252	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	486	486	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	47 468	47 468	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	190 631	190 631	
Débiteurs divers	712	712		
Charges constatées d'avances	18 362	18 362		
TOTAL DES CREANCES				
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	Autres emprunts obligataires (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	264	264	
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	205 823	58 330	147 493
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
	Fournisseurs et comptes rattachés	285 526	285 526	
	Personnel et comptes rattachés	170 854	170 854	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	111 534	111 534	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	184 289	184 289	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 241	16 241	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés (2)	217 918	217 918	
	Autres dettes	13 021	13 021	
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 205 470	1 057 977	147 493
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		57 952		
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Fonds Commercial

	31/08/2023	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	356 425	
TOTAL		

La société a procédé à un test de dépréciation du fonds de commerce. La valeur de la clientèle demeure supérieure à la valeur nette comptable.

Aucune dépréciation du fonds de commerce n'est donc constatée au 31/08/2023.

Charges à payer

Total des Charges à payer		28 593
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		28 593
Factures non parvenues	28 593	
Dettes fiscales et sociales		217 394
Conges a payer	102 764	
Personnel charges a payer	68 090	
Organis.sociaux a payer	2 103	
Ch.soc.s/conges dus	32 643	
C.a.p agefiph	2 775	
C.a p. format.continue	3 309	
C.a p. taxe apprentissage	993	
C.a p. cet	4 716	

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		18 362	18 362
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			18 362

Capital social

	(12/31/2021)	Nombre	Valeur Nominale	Total
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	2 219,00	150,0000	332 850,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	2 219,00	150,0000	332 850,00

Annexe libre

Engagements de retraite :

La convention collective ne prévoit pas d'indemnités de fin de carrière. Aucun accord particulier n'a été signé.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et d'indemnités assimilés est de : 141 899 euros

Paramètres économiques :

Augmentation annuelle de 1 à 2 %

Taux d'actualisation : 3.75 %

Départ prévu à 64 ans

Taux de rotation faible

Table de mortalité : TH/TF 00-02

Méthode retrospective prorata temporis

Engagements financiers

	31/08/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés		141 899	
		141 899	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		141 899	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

CABINET GUIGARD VEYRET
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 332 850 €

Siège social :
16 rue Paul-Henri Charles Spaak
26000 VALENCE
436 780 316 R.C.S. Romans

TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 28 FÉVRIER 2024

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 août 2023**, s'élevant à **575 369,37 €**, de la manière suivante :

Soit un bénéfice distribuable de 575 369,37 €

- une somme de 575 369,37 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves"

Après cette affectation, le compte "Autres réserves" sera porté à la somme de + 849 152,99 €.

L'assemblée générale décide ensuite de distribuer des dividendes pour un montant de 576 940 € prélevé sur le compte "Autres réserves", soit :

- une somme de 576 940,00 €
à la distribution de dividendes, soit par action, un montant de 260 €

Après cette distribution, le compte "Autres réserves" sera ramené à la somme de + 272 212,99 €.

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 260 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 mai 2024, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %
31/08/2022	634 634,00 €	286,00 €	634 634,00 €
31/08/2021	619 101,00 €	279,00 €	619 101,00 €
31/08/2020	521 465,00 €	235,00 €	521 465,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président,
Monsieur Philippe VEYRET

